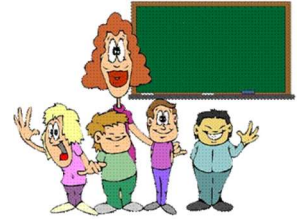


# RÈGLES DE VIE 2023-2024



## 1. COMPÉTENCES SOCIALES : RESPECT DES AUTRES

- 1.1 Je suis **respectueux et soigné** dans mon langage parlé et écrit ainsi que dans mes gestes.  
Si j'utilise les réseaux sociaux ou navigue sur internet, je le fais avec le même respect.
- 1.2 Je m'adresse aux adultes en utilisant les expressions « Madame » ou « Monsieur ».
- 1.3 Je m'habille proprement et mes vêtements ne portent pas d'images et de messages violents ou offensants. Mes bijoux sont discrets et respectent les mêmes valeurs de respect et de pacifisme. Aussi, je porte des chaussures et elles sont en tout temps bien lacées.
- 1.4 Dès que j'entre dans l'école, je circule calmement, et ce, de façon responsable et autonome. Ainsi, je fais preuve de maîtrise de soi et de respect. En tout temps, je coopère avec les adultes et je donne le bon exemple à mes camarades.

## 2. COMPÉTENCES DE PENSÉE CRITIQUE : CYCLE DE L'ACTION



- 2.1 Je ramasse mes déchets à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.
- 2.2 Je prends soin de mon matériel, de celui de mes pairs ainsi que de celui que l'école met à ma disposition.
- 2.3 Je consomme l'eau et la nourriture de manière responsable.
- 2.4 Je contribue à la récupération de divers matériaux.

## 3. COMPÉTENCES D'AUTOGESTION : GESTION DU TEMPS, CODE DE CONDUITE

- 3.1 J'arrive à l'heure à l'école et en classe.
- 3.2 Je contribue au calme et au respect des consignes données par l'adulte.
- 3.3 J'apporte tout le matériel nécessaire en classe ainsi qu'en période de spécialistes (éducation physique, musique, anglais et espagnol).
- 3.4 Je fais le travail demandé en respectant les directives données par l'adulte. Je suis centré sur la tâche en respectant mes camarades.
- 3.5 Les bagarres sont strictement interdites.

#### 4. COMPÉTENCES SOCIALES: CONSCIENCE DE SOI ET CONSCIENCE SOCIALE

- 4.1 J'apporte uniquement des collations santé à l'école et au service de garde (produits laitiers, fruits et légumes, produits céréaliers ou légumineuses de type houmous). **Je n'apporte pas de noix ni d'arachides. J'évite d'apporter des produits qui risquent d'en contenir.** En aucun cas, j'apporte des croustilles, des bonbons, des boissons gazeuses, de la gomme à mâcher ou d'autres friandises à l'école.
- 4.2 Le ministre de l'Éducation interdit l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique avec l'accord de la direction.
- 4.3 Par mesure de sécurité, je n'apporte pas ma planche à roulettes à l'école, de même que mes patins à roues alignées ou mes souliers à roulettes.
- 4.4 Les jouets ou les objets de valeurs restent à la maison. Si je viens à l'école à bicyclette, mes parents et moi savons que l'école ne peut être responsable du bris ou du vol de ce bien personnel.
- 4.5 Sont interdits à l'intérieur de l'école: casquette, capuchon, tuque et chapeau.
- 4.6 Je respecte que soient interdits en tout lieu : les vêtements trop courts (gilet, short et jupe), les gilets décolletés, les pantalons déchirés, les camisoles avec bretelles spaghetti, les sandales de plage et les souliers à talons hauts.
- 4.7 Le port de l'habit de neige et des bottes d'hiver est obligatoire pendant une période donnée, et ce, selon les directives de la direction de l'école. Je comprends que si j'ai oublié mon pantalon, je dois rester sur la partie asphaltée de la cour et je ne peux pas jouer dans la neige. En dehors de cette période, le port du pantalon de neige est à la discrétion du parent.



AUTORISÉ				NON-AUTORISÉ				
Manches courtes ou longues	Manches dépassant le dessus des épaules	Robe ou chandail sans manche	Pantalon porté à la taille	Décolleté plongeant	Laissant voir les épaules	Laissant voir le ventre	Bretelle spaghetti	Pantalon porté sous la taille

